

**PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES**

P.P.R.

COMMUNE DE GATTIERES

ETUDE GÉOLOGIQUE
ET GÉOTECHNIQUE

CARTE DE QUALIFICATION DE L'ALÉA

ÉCHELLE 1/2500

GST 93 512

Pour le Préfet de la Région
Philippe PIRARD
- 2 DEC. 2002

Rectifié le 28/10/2002

LEGENDE DU NIVEAU DE RISQUE

- 2 Risque mal connu - incertitude
- évanescence de plusieurs facteurs déterminants, sur les 20-30 mètres subsolvant des incertitudes (non accessible).
- 3 Risque moyen
- Tous les facteurs déterminants sont accessibles, 10-15 mètres sur 30 mètres, le facteur manquant peut être réparé au cours du temps.
- 4 Risque important
- Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible.
- 5 Risque élevé ou très élevé
- Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes. Le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

DECLARÉ		POTENTIEL
ANCIEN	ACTUEL	
		G
		G1
		G2
		E
		E1
		E2
		E3
		E4
		E5
		R
		C

Mouvements à faible intensité

	A
	F
	R
	RL

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements). Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque. ex. : Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.

- Couloir de chute de blocs
- Lave torrentielle

QUALIFICATION DE L'ALÉA

M : Zone exposée à un aléa majeur ou aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

L : Zone d'aléa mal déterminée où existe la présomption d'occurrence de phénomènes mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

Lr : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortations devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.

RH : Zone non exposée à l'aléa de mouvement de terrain mais exposée aux risques hydrauliques liés au régime de la rivière (crues, divagations du lit mineur, érosions berges). Toute implantation doit être précédée d'une étude hydraulique.

